

## Renseignements

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé déclarait une pandémie de COVID-19. Pour sa part, le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire. La reprise prudente et graduelle des activités au Québec ne peut, à elle seule, suffire à compenser les répercussions de cet arrêt de l'économie québécoise. Afin d'atténuer les conséquences de cette situation exceptionnelle, le gouvernement du Québec souhaite se doter des moyens nécessaires pour augmenter la cadence de réalisation de projets d'infrastructure. À cette fin, la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) identifie les projets qui pourraient bénéficier de mesures temporaires spécifiques permettant un démarrage plus rapide des chantiers.

L'article 24 de la LACPI vient soustraire certaines activités à l'obligation d'obtenir une autorisation en vertu des articles 22 ou 30 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), sauf dans les cas suivants :

1. Les travaux, les constructions et toute autre intervention réalisés dans des milieux humides et hydriques, lorsque le projet ne prévoit pas la remise en état, dans l'année suivant la fin des travaux, des milieux affectés de sorte que ceux-ci retrouvent leurs caractéristiques initiales ou qu'ils présentent des caractéristiques s'en rapprochant;
2. Les travaux, les constructions et toute autre intervention réalisés en présence d'une espèce menacée ou vulnérable au sens de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01), lorsqu'une telle autorisation est requise;
3. La construction sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles;
4. Un prélèvement d'eau, au sens des articles 31.74 et 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement, incluant les travaux et les ouvrages que nécessite un tel prélèvement.

Toutefois, pour bénéficier de cette mesure d'accélération, une consultation préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit être effectuée auprès de la direction régionale desservant la région où le projet sera réalisé.

Lorsque le projet est soustrait à l'obligation d'obtenir une autorisation en vertu des articles 22 ou 30 de la LQE conformément à l'article 24 de la LACPI, le présent formulaire de déclaration de projet doit être rempli et transmis à la direction régionale concernée du MELCC. Une copie de la déclaration doit aussi être envoyée à la direction régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et à la municipalité sur le territoire de laquelle les activités doivent être réalisées. En vertu de l'article 28 de la LACPI, la présente déclaration de projet doit être transmise au moins dix jours avant le début des activités.

Le déclarant doit, dans les plus brefs délais, aviser le ministre responsable de l'environnement de tout changement apporté à l'un des renseignements ou documents fournis dans la déclaration de projet.

L'activité faisant l'objet d'une déclaration de projet doit débuter au plus tard dans les deux ans suivant la transmission de cette déclaration, sans quoi, une nouvelle déclaration de projet devra être transmise au ministre. Dans un tel cas, la transmission d'une nouvelle déclaration de projet devra se faire au plus tard le 11 décembre 2025.

Les normes prévues à l'annexe II de la LACPI, par le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) et par le Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles doivent être respectées.

## 1 Rencontre préalable et numéro de projet

Veuillez indiquer la date à laquelle la rencontre préalable obligatoire en vertu de l'article 25 de la LACPI a eu lieu.

2022-09-02

Veuillez indiquer le numéro du projet visé par la présente demande (ce numéro est indiqué à l'annexe I de la LACPI) :

137

## 2 Identification du déclarant

### 2.1 Type

Personne physique  Personne morale  Municipalité  Autres :

### 2.2 Identification

Nom : **Ministère des Transports et de la Mobilité durable**

Numéro d'entreprise du Québec (s'il y a lieu) :

Adresse (numéro, rue et municipalité) : **222, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme**

Province : **Québec**

Pays : Canada

Code postal : **J7Z 4Z9**

Nom d'une personne-ressource pour une personne morale, une municipalité ou autres : Sébastien Boileau-Bolté

Téléphone :

Poste :

Courriel : [sebastien.boileau-bolte@transportsgouv.qc.ca](mailto:sebastien.boileau-bolte@transportsgouv.qc.ca)

### 2.3 Représentant

Nom :

Adresse identique à celle indiquée à la section 2.2

Numéro d'entreprise du Québec (s'il y a lieu) :

Adresse (numéro, rue et municipalité) :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Courriel :

## 3 Localisation de l'activité

### 3.1 Description de la localisation

Une adresse est-elle associée au lieu?

Oui

Non

Adresse (numéro, rue et municipalité) : **1120 et 1124 rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides**

Province : **QC**

Pays :

Code postal :

Fournissez ci-dessous, si elle existe, la désignation cadastrale du lieu où sera réalisée l'activité. Cochez la case appropriée à votre activité et remplissez les tableaux correspondants.

Le lieu où sera réalisée l'activité correspond à un ou des numéros de lots du cadastre rénové du Québec (section 3.1.1.1).

Le lieu où sera réalisée l'activité correspond à un ou des numéros de lots de l'ancien cadastre (lot, cadastre, rang, concession, bloc) (section 3.1.1.2).

Le lieu où sera réalisée l'activité ne correspond à aucun numéro de lots du cadastre du Québec, du cadastre rénové ou de l'ancien cadastre (ex. : territoire non organisé). Passez à la section 3.1.1.3 « Coordonnées géographiques ».

### 3.1.1 Cadastre rénové du Québec

Remplissez le tableau ci-dessous en identifiant les lots du cadastre du Québec concernés par l'activité.

**Lot**

<b>3 812 286</b>	Cliquez ici pour entrer du texte.			

Si l'activité touche plus de dix lots du cadastre du Québec, joignez un document pour compléter les renseignements demandés dans le tableau ci-dessus.

### 3.1.2 Ancienne compilation cadastrale

Remplissez le tableau ci-dessous en identifiant les lots de l'ancienne compilation cadastrale touchés par l'activité.

<b>Lot</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Rang, concession, bloc</b>

Si l'activité touche plus de cinq lots de l'ancien cadastre, joignez un document pour compléter les renseignements demandés dans le tableau ci-dessus.

### 3.1.3 Coordonnées géographiques

Indiquez les coordonnées géographiques centroïdes de l'activité visée (degrés décimaux NAD83) :

Latitude :	Longitude : -
------------	---------------

Un plan géoréférencé indiquant les renseignements relatifs à la localisation de l'activité est joint à la déclaration de projet. Ce plan doit préciser :

**Je confirme**

1. Les limites dans lesquelles l'activité sera réalisée; **Voir le document la vue de plan**
2. La présence de milieux humides et hydriques et le type de milieu selon les définitions de l'article 4 du RAMHHS.

## 4 Description et échéancier des travaux

### 4.1 Activités du projet

Veillez présenter dans cette section une liste de toutes les activités qui auraient normalement été assujetties à l'article 22 de la LQE en fonction de l'alinéa et du paragraphe correspondants.

#### 4.1.1 Activités normalement visées à l'alinéa 1 de l'article 22 de la LQE

Veillez indiquer les activités normalement assujetties à l'un ou l'autre des paragraphes du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 22 de la LQE.

**3°** L'établissement, la modification ou l'extension de toute installation de gestion ou de traitement des eaux visée à l'article 32 de la LQE ainsi que l'installation et l'exploitation de tout autre appareil ou équipement destiné à traiter les eaux, notamment pour prévenir, diminuer ou faire cesser le rejet de contaminants dans l'environnement ou dans un réseau d'égout.

Si oui, veuillez décrire l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4° Tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1 de la LQE.

Oui  Non

Si oui, veuillez décrire l'activité : Intervention temporaire sur une superficie de 216 m2 de la rive d'un fossé/ruisseau (ruisseau de la côte Jean sud).

5° La gestion de matières dangereuses, dans la mesure prévue à la sous-section 4 de la section VII.1 de la LQE.

Oui  Non

Si oui, veuillez décrire l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6° L'installation et l'exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère.

Oui  Non

Si oui, veuillez décrire l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

7° L'établissement et l'exploitation d'une installation d'élimination de matières résiduelles.

Oui  Non

Si oui, veuillez décrire l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

8° L'établissement et l'exploitation d'une installation de valorisation de matières résiduelles, incluant toute activité de stockage et de traitement de telles matières aux fins de leur valorisation.

Oui  Non

Si oui, veuillez décrire l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

10° Une activité déterminée par règlement du gouvernement découlant de la LQE. Précisez laquelle.

Oui  Non

Si oui, veuillez décrire l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

#### 4.1.2 Activités normalement visées à l'alinéa 2 de l'article 22 de la LQE

Le cas échéant, veuillez décrire les activités normalement visées au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 de la LQE.

#### 4.2 Modification au projet soumis

Est-ce que le projet a été modifié depuis la rencontre préalable?

Oui  Non

Si oui, veuillez préciser les modifications apportées.

Cliquez ici pour entrer du texte.

#### 4.3 Description des travaux nécessaires à la réalisation des activités

Veuillez décrire les travaux nécessaires à la réalisation des activités identifiées à la section 4.1.

**Les travaux consistent en la démolition du bâtiment situé aux 1120 et 1124, rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides et ils incluent principalement les activités suivantes :**

- **Démolition d'un bâtiment (fin février);**
- **Excavation des fondations du bâtiment;**
- **Démolition des fondations;**
- **Disposition des matériaux de démolition hors du site;**
- **Remblayage des excavations;**

- Mise en place de terre végétale et d'ensemencement hydraulique H-1 (début de l'été);

De plus, avant le début des travaux, il sera installé des éléments de délimitation du périmètre de protection (clôture temporaire, piquets avec ruban marqueur et marques de peinture clairement visibles) sur la limite d'intervention des travaux pour séparer et éloigner la zone des travaux du ruisseau de la Côte Jeanne Sud. Également, des plaques d'acier au-dessus du ruisseau seront installées pour éviter l'apport de tout débris dans le ruisseau.

En lien avec le projet – 137 (LCACPI), soit le contournement de Saint-Lin-Laurentides et le réaménagement de la route 335, l'immeuble situé au 1120 – 1124 rue Saint-Isidore (route 158) sera démoli, afin d'aménager un carrefour giratoire à l'intersection de la rue côtes -Jeanne et des routes 335 et 158. La démolition de l'immeuble, dont une superficie de 216 m<sup>2</sup> se situe en rive du fossé/ruisseau (de la côte Jean), sera réalisée à la fin du mois de février et les travaux dureront 4 semaines. Ainsi, les travaux seront terminés vers la fin du mois de mars 2023, et la végétalisation du site sera réalisée dès que la température le permettra.

À noter que le carrefour giratoire ne sera pas construit avant l'été 2024 et nécessitera préalablement une autorisation ministérielle.

#### 4.4 Échéancier ou calendrier des travaux

Date de début des travaux ou de l'activité (correspondant à un minimum de dix jours suivant la réception de la déclaration de projet) :

2023-02-27

Date de fin estimée des travaux ou de l'activité, le cas échéant : 2023-03-27

Le cas échéant, veuillez préciser les principales étapes ainsi que le calendrier de réalisation des travaux ou de l'activité :

Il est prévu que les travaux commencent à la fin du mois de février 2023 pour se terminer en mars 2023 (durée des travaux, 4 semaines), mais comme une végétalisation est prévue, cette dernière sera faite en début d'été 2023.

### 5 Mise à jour d'une activité autorisée

	Oui	Non
Veuillez indiquer si la présente déclaration concerne la mise à jour d'une activité autorisée admissible à une déclaration de projet.		
1. La déclaration de projet concerne-t-elle un changement visé par l'article 30 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) à l'égard d'une activité autorisée, et ce changement est-il admissible à une déclaration de projet?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquez le numéro de l'autorisation concernée par le changement : Cliquez ici pour entrer du texte.		

### 6 Contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement

#### 6.1 Nature, quantité et concentration des contaminants rejetés

##### 6.1.1 Rejet d'un effluent

Le projet prévoit-il le rejet d'un effluent?

Oui  Non

Si oui, dans quel type de milieu le rejet aurait-il lieu (ex. : cours d'eau, lac, fossé, infiltration dans le sol, etc.)?  
Cliquez ici pour entrer du texte.

Quelle est la nature des eaux usées générées?

- Eaux de procédé
- Eaux domestiques
- Eaux de drainage des aires d'entreposage extérieur
- Eaux de lixiviation
- Eaux de ruissellement potentiellement contaminées
- Eaux de nettoyage d'un système de traitement d'eau potable
- Autres - Précisez : Cliquez ici pour entrer du texte.

Quelle est la nature, la quantité et la concentration des contaminants susceptibles d'être rejetés?

Cliquez ici pour entrer du texte.

À la suite des discussions réalisées lors de la rencontre préalable, le projet nécessite-t-il ou a-t-il nécessité l'établissement par le MELCC de normes de rejet dans un milieu hydrique ?

- Oui       Non

S'il y a lieu, quelles normes de rejet ont été établies? Cliquez ici pour entrer du texte.

## 6.1.2 Émissions atmosphériques

L'activité est-elle susceptible d'émettre des contaminants dans l'atmosphère?

Oui  Non

Si oui, quelle est la nature des émissions atmosphériques générées?

- Émissions diffuses
- Poussières
- Odeurs
- Rejets de cheminée ou d'évents
- Autres - Précisez :

Quelle est la nature, la quantité et la concentration des contaminants susceptibles d'être émis dans l'atmosphère?

Cliquez ici pour entrer du texte.

## 6.2 Localisation des points de rejet

Pour les éléments identifiés à la section 6.1, joignez un plan de localisation des points de rejet/d'émission des contaminants dans l'environnement, à une échelle appropriée.

## 7 Services professionnels ou services d'autres personnes compétentes

Remplissez la section 7.1 (identification du mandataire) lorsqu'un mandataire a fourni des renseignements ou aidé à remplir le présent formulaire de déclaration ou aidé à préparer tout autre document en soutien à la présente déclaration de projet.

### 7.1 Identification du mandataire

Nom :  
Employeur :  
Titre ou fonction (indiquez un numéro d'ordre professionnel, le cas échéant) :  
Courriel :

Résumé des tâches qui lui sont confiées :

- Je déclare que les renseignements et documents énumérés dans le tableau ci-dessous sont complets et exacts.

Titre du document ou renseignement fourni dans le cadre de la présente déclaration (précisez la section)	Date
	Cliquez ici pour entrer une date.
	Cliquez ici pour entrer une date.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE.

#### Dispositions pénales

Quiconque accomplit ou omet d'accomplir quelque chose en vue d'aider une personne ou une municipalité à commettre une infraction visée par la présente loi ou ses règlements, ou conseille, encourage, incite ou amène une personne ou une municipalité à commettre une telle infraction, commet lui-même cette infraction (art. 115.38 de la LQE).

Signature du mandataire : \_\_\_\_\_

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Si les services de plus d'un mandataire ont été requis, veuillez joindre un document contenant les éléments demandés à cette section (identification du mandataire), et ce, pour chaque mandataire.

## 8 Paiement

Les frais sont payables en espèces, par chèque ou par mandat bancaire ou postal fait à l'ordre du ministre des Finances.

**En général, le MTMD ne paie pas directement des déclarations**

**Je confirme**

Le paiement des frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (selon l'article 11 du *Règlement sur les frais exigibles relatifs au régime d'autorisation environnementale et d'autres frais*) est joint à la déclaration de projet.

## 9 Déclaration du déclarant ou de son représentant

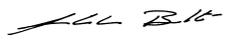
Je déclare que :

- tous les renseignements et documents fournis dans la présente déclaration sont complets et exacts;
- l'activité sera réalisée conformément à toute norme, condition, restriction et interdiction prescrites en vertu de la LQE ou l'un de ses règlements ou prescrites par une autorisation délivrée au terme d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;
- l'activité sera réalisée conformément à toute condition prévue par la sous-section 2 de la section IV de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;
- les milieux humides et hydriques dans lesquels seront réalisées les activités seront remis en état dans l'année suivant la fin de ces activités, de sorte que ces milieux retrouvent leurs caractéristiques initiales ou qu'ils présentent des caractéristiques s'en rapprochant;
- l'évaluation de la présence, réelle ou potentielle, d'une espèce menacée ou vulnérable a été effectuée;
- aucune activité ne sera réalisée sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles;
- des mesures d'évitement ou de minimisation, notamment celles prévues par l'annexe II de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, seront mises en œuvre pour éviter ou limiter la perturbation du milieu et les rejets de contaminants dans l'environnement;
- des mesures de remise en état, notamment celles prévues aux articles 15 à 17 du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles qui sont applicables au projet d'infrastructure seront mises en œuvre pendant l'année suivant la fin des activités.

Prénom et nom du mandataire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Prénom et nom du déclarant : Sébastien Boileau Bolté

Signature : \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_ Date : 2022-12-19